

agriculteurs, ... qui alimentent les bases de données de la Métropole et participent à sa promotion touristique et à sa préservation en valorisant ses richesses naturelles et agricoles.

En pratique, pour la randonnée cela se traduit par l'entretien des sentiers et par la création de supports informatifs implantés sur les sentiers Nature. Ces supports résument notamment : la longueur et la durée du parcours, des informations sur un thème local, les points remarquables et même l'histoire du lieu. Elles permettent également la mise à jour du plan qui sert de base de données aux supports numériques et papier.

Mise à jour de l'application Grand Lyon Nature et création de fichiers numériques téléchargeables

Le Plan Départemental-Métropolitain des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDMIPR), en cours d'élaboration, a pour vocation de protéger la plupart des chemins publics et d'assurer la conservation et l'entretien des sentiers existants. Le nouveau partenariat avec le CDRP (Comité Départemental de Randonnée et de Promenade) permet de signaler les problèmes constatés sur les chemins. Le CDRP développe par ailleurs ses propres outils de signalement, comme le programme Eco Veille.

La Métropole vient d'ailleurs de publier une nouvelle édition du Guide des Sentiers Nature. 21 sentiers Nature du territoire y sont répertoriés, avec la durée du parcours, sa longueur, un contact local, les accès en transports en commun, ainsi qu'une brève présentation du lieu et de ses caractéristiques remarquables : faune, flore et patrimoine.

L'application Grand Lyon Nature - nature.grandlyon.com/install_appli.php - permet d'avoir accès à l'ensemble des sentiers répertoriés dans le guide, ainsi que les parcs, les places et les squares sur le territoire. Lors de sa première année d'existence, cette application a été téléchargée par plus de 15 000 utilisateurs. Vous pouvez retrouver les informations de l'application sur le site de la Métropole : www.grandlyon.com/nature.

Un territoire « Naturellement » riche

Le territoire de la Métropole s'étend sur 54 120 hectares, dont 40 % sont des espaces naturels ou agricoles. Lors de sa création en janvier 2015, certaines compétences qui étaient du ressort du Département du Rhône lui ont été attribuées, comme la protection, l'entretien et la valorisation des sentiers de randonnée. Elle a donc repris les prérogatives du Département concernant le balisage et l'entretien des 500 km de sentiers de randonnée de son territoire, repartis entre 34 communes, sans compter la gestion des 10 000 hectares d'espaces naturels et boisés.

Contact Presse Métropole de Lyon

Régis Guillet

04 26 99 37 52 / 06 98 51 59 94

rguillet@grandlyon.com